

Je souhaite louer un commerce, que dois-je faire ?

Vous devez, après visite du local visé, introduire d'abord une demande écrite adressée à la Régie Foncière, Boulevard Emile Jacqmain 1, 1000 Bruxelles.

Votre demande doit reprendre trois éléments essentiels:

1. Les données identité :

- Pour une personne physique : une copie de la carte d'identité
- Pour une société : les statuts et une copie de la carte d'identité de la personne qui représente la société dans le bail.

2. L'affectation proposée de l'exploitation: une description détaillée de l'activité qui sera exercée dans le commerce est impérative.

3. Les données relatives à la solvabilité : quels sont les moyens financiers disponibles pour garantir l'activité souhaitée dans le local : bilan comptable et résultat d'exploitation, attestation bancaire, plan financier, emprunt, autres revenus...